

Communiqué de presse

Paris, mercredi 31 mars 2022

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2022 – 2025 de l'Ircantec a été signée le 30 mars 2022

Christophe Iacobbi, Président du Conseil d'administration de l'Ircantec, Michel Yahiel, directeur des politiques sociales de la Caisse des Dépôts, Marie Chanchole sous-directrice budgets des secteurs de la santé, de l'emploi et de la formation professionnelle, de la solidarité et de l'insertion au ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et Laurent Gallet, directeur-adjoint de la Sécurité Sociale au ministère des Solidarités et de la Santé, ont signé la COG 2022 - 2025 de l'Ircantec.

Face au défi du vieillissement, cette convention rappelle l'importance du rôle joué par l'Ircantec, régime de retraite par répartition et acteur majeur de la retraite en France, en faveur de la solidarité entre les générations, ainsi que l'attachement à la qualité du service rendu aux cotisants et retraités de ce régime. Les signataires s'engagent à en assurer son amélioration constante tout en tenant compte des grands défis démographiques et techniques à venir.

Ces engagements transparaissent dans l'ensemble de la stratégie de gestion du régime et sont déclinés de manière concrète dans les objectifs fixés pour les quatre prochaines années. Ainsi, s'inscrivant dans un contexte national guidé par l'objectif de maîtrise des dépenses publiques et dans un phénomène démographique de hausse des demandes de retraite, la nouvelle convention s'articule autour de 6 axes :

- **Moderniser la relation du régime avec ses affiliés et retraités** en simplifiant et en renforçant l'accès aux droits dans une démarche d'expérience client (plateforme Marep) renforcée. L'intégration de cet objectif dans l'ensemble des processus opérationnels en fait le socle de référence de la présente convention
- **Transformer les processus de gestion pour intégrer les projets inter-régimes** tout en veillant au maintien d'une qualité de service élevée, dans un contexte d'entrée des employeurs publics dans la Déclaration Sociale Nominative (DSN), de bascule des comptes individuels retraite dans le Répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGCU) et de transfert de l'activité de recouvrement à l'Urssaf
- **Maintenir un niveau de qualité de service d'excellence auprès des employeurs publics**, dans un contexte de transformation profonde de l'activité avec notamment le développement de la plateforme Pep's
- **Renforcer la sécurité et la défense juridique du régime dans ce contexte mouvant.**
- **Assurer la solvabilité du régime à très long terme grâce à un pilotage technique de qualité**

- **Conforter l'Ircantec comme acteur de référence socialement responsable et investisseur avisé reconnu**
- **Enfin, l'Ircantec recentre son offre d'action sociale au profit des retraités les plus fragiles**

La gouvernance de l'Institution sera également renforcée afin de piloter et suivre le régime de manière efficace.

Par ailleurs, afin d'assurer la gestion de l'Ircantec, la Caisse des Dépôts met en œuvre des moyens humains, informatiques et généraux. Le cadrage de l'ensemble de ces moyens sur la durée de la convention est assuré sous la forme d'une trajectoire financière pluriannuelle.

Contacts presse

Caisse des Dépôts

Hélène Riché Heurteau - 06 72 48 02 13 – service.presse@caissedesdepots.fr

Ircantec

Isabelle Vergeat-Achaintre - 02 41 05 21 74 - isabelle.vergeat-achaintre@caissedesdepots.fr

L'Ircantec est le régime de retraite complémentaire obligatoire par répartition et par points du secteur public, dédié aux agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (2,9 millions d'actifs cotisants et 2,1 millions d'allocataires). C'est également le régime de retraite des élus locaux. L'Institution est gérée par la Caisse des Dépôts. L'Ircantec gère ses réserves (12,9 milliards d'euros) selon les principes d'investissement socialement responsable. [Site internet](#)

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires. [Site internet](#)